

Réf: Dossier 275059

Avis de constitution

SOCIETE « ALIMATA AUTOMOBILE COTE D'IVOIRE » en abrégé «
ALIMATA AUTOMOBILE »

Siège Abidjan BINGERVILLE Appart 1 Porte 1, Lot
127, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29 Nov 2023, et enregistrés au CEPICI le 13 Déc 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ALIMATA AUTOMOBILE COTE
D'IVOIRE » en abrégé « ALIMATA AUTOMOBILE »

Objet : Réparation de véhicule, vente de véhicule et de pièces de recharges de véhicule automobile et divers.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan BINGERVILLE Appart 1 Porte 1, Lot 127, Ilot 00

Dirigeant(s) M SANOGO ABAS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-13994 du 28/12/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°91266/GTCA/RC/2023 du 28/12/2023

